

**DEPARTEMENT
DE L'YONNE**



**Communauté de
Communes du Jovinien**

EXTRAIT

DU

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Du Conseil Communautaire

Séance du 16 juin 2010

CONVOICATIONS ADRESSEES A CHAQUE CONSEILLER LE 08 JUIN 2010
COMPTE RENDU DE SEANCE AFFICHE A LA PORTE DE LA MAIRIE DE JOIGNY LE 25
JUN 2010
NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 26

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le seize juin deux mille dix à vingt heures trente dans la salle des Champs Blancs à Joigny sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENTS PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Monsieur Ronan LAURENS, Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, , Monsieur Bernard MORAINÉ , Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléant de Madame Frédérique COLAS), Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Madame Manuelle MOINE, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ, Monsieur Michel THIAVILLE.

ETAIENT EXCUSES :

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Madame Frédérique COLAS (représentée par Monsieur Mohamed BELKAÏD).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Mohamed BELKAÏD

OBJET :. (N°33/2010) Modification de l'état du personnel de la Communauté de Communes du Jovinien

Conseil communautaire du 16 juin 2010

N°33/2010

OBJET : Modification de l'état du personnel de la Communauté de Communes du Jovinien

Afin de pouvoir nommer l'agent responsable du personnel du service environnement au grade d'agent de maîtrise, il est nécessaire de modifier l'état du personnel de la CCJ, par la suppression d'un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe et la création d'un poste d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} septembre 2010. Il est précisé que cette modification n'entraîne pas de dépense supplémentaire puisque la nomination se fait sur le même indice.

VU l'exposé du Président

Le Conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

A compter du 1^{er} septembre 2010 :

APPROUVE la suppression d'un poste d'agent technique principal 2^{ème} classe,

APPROUVE la création d'un poste d'agent de maîtrise ,

AUTORISE Monsieur le Président ou son délégué à signer toutes les pièces nécessaires,

Pour copie conforme,



Le président

Nicolas SORET